

**Séance du 19 juillet 2017**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 13 juillet 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Neys à Mme Durruty, Mme Juzan à Mme Duhart, M. Lalanne à M. Esmieu, M. Salanne à Mme Meyzenc, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Destin à M. Laiguillon, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa, M. Etcheto à Mme Capdevielle, M. Artiaga à M. Pallas.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Médiathèque – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la 1<sup>e</sup> fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt.

Par délibération du 15 décembre 2016, le conseil municipal a approuvé le projet scientifique, culturel, éducatif et social de la Médiathèque, validé la présentation par Monsieur le Maire de la candidature de la Ville au label "Bibliothèque numérique de référence – Contrat numérique Etat" auprès du Ministère de la Culture et, par là même, autorisé ce dernier à solliciter les subventions correspondantes.

Un budget prévisionnel figurait au dossier de candidature, qui affichait un programme d'actions réparti sur quatre ans, soit de 2017 à 2020. Pour mémoire, le renouvellement du système d'information de la Médiathèque, avec les services qui en découlent, et la

poursuite du développement du portail numérique Bilketa en constituent le cœur, tandis que des actions de médiation numérique les complètent. Le budget total estimé pour ces quatre années s'élève à 929 261 € hors taxes, qui inclut les coûts :

- d'acquisition de nouveaux logiciels, licences et garanties, de matériels informatiques et multimédias professionnels et publics à la pointe de la technologie, et de deux bibliothèques numériques ;
- de commande de prestations de mise en œuvre, hébergement et maintenance, de numérisation de documents, et de formation des agents à l'utilisation des nouveaux outils ;
- de missions d'accompagnement des actions de numérisation et de médiation numérique : valorisation, traduction, éditorialisation, conception graphique.

Il est demandé au conseil municipal de valider ce budget prévisionnel et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la 1<sup>e</sup> fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt, et ce au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Marc Wittenberg  
Directeur général adjoint des services